



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE NUMÉRO 887**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté le règlement suivant :

#### ***RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE NUMÉRO 887***

Ce règlement a pour objet de remplacer, à toutes fins que de droit, le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 798* et tous ses amendements et à en assurer la concordance avec le règlement numéro 863 - plan d'urbanisme ainsi qu'avec les règlements de zonage numéro 874 et de lotissement numéro 865, à l'égard desquels les certificats de conformité ont été délivrés le 3 février 2025 (règlements 863 et 865) et le 24 avril 2025 (règlement 874).

Le Comité exécutif de l'agglomération de Montréal a délivré, le 9 octobre 2026, le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en vertu de la résolution CE26 1520. Il est donc réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1).

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h 00 à 12 h 00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Il peut également être consulté sur le site web de la Ville sous l'onglet Ville > À propos > Réglementation > Règlements municipaux (<https://ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/ville/a-propos/reglementation/reglements-municipaux-2026>).

DONNÉ à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 14 octobre 2026.

  
Martin Bonhomme

Greffier adjoint